



**Syndicat National Unifié des Directeurs,
Instituteurs et Professeurs des Ecoles,
Psy-EN et AESH du 1^{er} degré**

SNUDI-FO

Parc de la Camusière
18, rue de l'Oiselet 37550 Saint-Avertin

Tél : 06 32 39 05 38 - 02 47 38 96 90 - 06 70 30 11 58

fo-snudi@wanadoo.fr / <http://www.snudifo37.fr>



Jérôme THEBAUT
Secrétaire Départemental
Resp. ASH, Adj spécialisé
SEGPA à SPDC
CAPD CTSD Titulaire
CDEN Suppléant
jerome.thebaut@yahoo.fr
06 32 39 05 38

Renforcer le syndicat qui combat l'accompagnement à vie de tous !

Dans le cadre de son « Grenelle » qui ne revalorise aucunement les enseignants, le Ministre prévoit de modifier profondément nos statuts dans le prolongement de la Loi Transformation de la Fonction Publique et de PPCR que FO, CGT et Sud ont refusé de cautionner !

Ainsi, lors de groupes de travail de l'Agenda Social, le DGRH a expliqué imposer le volet « accompagnement » que PPCR a inscrit dans notre statut.

Le SNUDI-FO et sa fédération n'ont eu de cesse d'alerter, depuis les décrets PPCR de 2017, sur l'article 130 du décret 2017-786 du 7 mai 2017 modifiant l'article 23 de notre statut : *"Tout professeur des écoles bénéficie d'un accompagnement continu dans son parcours professionnel. Individuel ou collectif, cet accompagnement répond à une demande des personnels ou à une initiative de l'administration."*

Ainsi, désormais, les accompagnements imposés par la hiérarchie se multiplient : collectifs, telles que les formations par constellations ou les accompagnements d'écoles en fonction des résultats des évaluations nationales comme dans la circonscription de St-Cyr-sur-Loire, des accompagnements individuels (jusqu'à 18 mois de visites de CPC et IEN !) ...

Personne n'y échappera : tout le monde devra être régulièrement accompagné !

Le SNUDI-FO est à l'initiative à tous les niveaux pour informer des enjeux et combattre, dans l'unité, les formations par constellations qui ne sont qu'un échantillon de l'accompagnement à venir !

Pour résister, comme plus de 350 enseignants des écoles d'Indre-et-Loire, rejoignez le SNUDI-FO 37. (Bulletin d'adhésion en 4^{ème} page)

Jérôme THEBAUT
Secrétaire Départemental



Yvan MOQUETTE
Dir. de l'école élém.
Mignonne à Joué-Lès-Tours
CAPD Titulaire
CHSCT-A Suppléant
06 70 30 11 58



Colette CAYLA
Trésorière départementale
Dir. école maternelle Alouette
à Joué-lès-Tours
CAAS Titulaire



Julien GIRAUDIER
ZIL à Joué-lès-Tours
Conseil de Formation,
CTSD Titulaire



Florence RIQUELME
Adj maternelle à
St-Pierre-Des-Corps
CTSD Suppléante



Hélène NIZOU
Dir. de l'école André
Gide élém. à Tours.
CHSCT-D, CAPD,
CDEN Titulaire



Baptiste DUC
BD à Saint-Pierre-des-
Corps
CTSD Suppléant



Aurélie FERNANDES
ULIS Collège La
Béchellerie à St-
Cyr-sur-Loire
CDAS Titulaire
CAPD Suppléante



Morgan HERAUT
Adj élémentaire
Bridore
Conseil de Formation
Suppléant



Gisèle GODET
Directrice de l'école
Maternelle les abeilles
à Tours
CAPD Suppléante



Ludovic LEDUC
Dir. élémentaire Gilbert
Combette
à Château-Renault
CTSD Suppléant



Isabelle MILLAT
Brigade rattachée à
Truyes
CAPD Suppléante

Le SNUDI-FO combat l'accompagnement PPCR qui dégrade considérablement nos conditions de travail !

Le SNUDI-FO construit l'unité syndicale pour obtenir l'abandon des constellations

Juin 2020 : le SNUDI-FO alerte la profession sur le projet du Ministre

2 septembre 2020 : CTSD avec présentation du plan de formation continue intégrant les constellations (à notre demande) :

CONTRE : FO (3) ; ABSTENTION : FSU (5), UNSA (1) ; CGT Absente.

11 septembre 2020 : le SNUDI-FO 37 prend ses responsabilités et lance une pétition départementale reprenant l'avis du CHSCT-Académique.

15 octobre 2020 : le SNUDI-FO propose et obtient un communiqué unitaire national SNUDI-FO, SNUipp-FSU, SE UNSA, CGT Educ, Sud Educ et SGEN CFDT précisant notamment que « *la formation "en constellations" ne doit pas déroger aux ORS des PE, ni donner lieu à des visites de classes non souhaitées (...)* » et « *qu'une consigne claire soit adressée aux services académiques confirmant la liberté de choix tant pour la participation que les problématiques traitées.* »

2 décembre 2020 : le SNUDI-FO propose une rencontre intersyndicale urgente aux syndicats du 37 pour obtenir l'abandon des constellations. L'intersyndicale s'est réunie lundi 7 décembre. Seuls la CGT Educ et Sud Educ étaient présents. Nous avons proposé au SNUipp-FSU 37 de se joindre à notre appel commun, demande restée sans réponse.

14 décembre 2020 : communiqué commun SNUDI-FO 37, CGT Educ 37 et Sud Educ 37 pour l'abandon des constellations avec préparation d'une campagne commune pour obtenir satisfaction.

20 20

Retour sur la chronologie !

8 juillet 2020 : Conseil départemental de formation (réuni à notre demande) : le SNUDI-FO s'oppose, seul, à ce dispositif.

10 septembre 2020 : la FNEC FP-FO présente un avis au CHSCT-Académique : « *Le CHSCT-A considérant l'impact sur les conditions de travail des enseignants de la mise en place de la réforme de la formation qui impose un suivi par constellations demande la suspension de ce dispositif et le retour à un libre choix de la formation continue sur temps de travail et des animations pédagogiques.* »

Seul le délégué FO vote POUR

15 septembre 2020 : la FNEC FP-FO présente un avis au CHSCT-D que l'IA-DASEN refuse de mettre aux voix ! La FSU et le SE UNSA ne soutiennent pas notre demande !

17 novembre 2020 : la FNEC FP-FO fait adopter lors du CHSCT-Académique l'avis suivant à l'unanimité « *Le CHSCT académique, considérant l'impact sur les conditions de travail des enseignants de la mise en place de la réforme de la formation qui impose un suivi par constellations, demande la suspension de ce dispositif.* » **POUR : FO, FSU, UNSA**

24 novembre 2020 : avis déposé par FO au CSTD (retrait de la fin de notre avis demandant le retour à un libre choix de formation, à la demande de la FSU) :

« *Le CTSD considérant l'impact sur les conditions de travail des enseignants de la mise en place de la réforme de la formation qui impose un suivi par constellations demande la suspension de ce dispositif.* » **POUR : unanimité FO, FSU, UNSA, CGT**

3 décembre 2020 : la FNEC FP-FO propose un avis au CHSCT-Ministériel adopté avec la FSU.

Janvier 2021 : le SNUDI-FO organise la campagne commune avec la CGT Educ 37 et Sud Educ 37 !



20 21

SNUDI-FO 37

18, rue de l'Oiselet – 37550 Saint-Avertin Tel : 06 32 39 05 38 / 06 70 30 11 58

Site Internet : <http://snudifo37.fr> Email : fo-snudi@wanadoo.fr

Le SNUDI-FO combat l'accompagnement PPCR qui dégrade considérablement nos conditions de travail !

PPCR : le basculement vers la stagiarisation à vie !

Le SNUDI-FO n'est pas le seul à informer les enseignants de l'impact des décrets PPCR sur nos conditions de travail !

L'IA-DASEN, lui-même, a publié une « *note d'information départementale modalités d'évaluation et d'accompagnement des enseignants PPCR* » le 25 septembre 2019.

Il explique dans celle-ci que l'« *accompagnement des enseignants dans l'exercice de leur métier est l'une des finalités de la réforme de l'évaluation. Cet accompagnement doit pouvoir s'inscrire dans la durée au fil de la carrière et doit donc dépasser les échéances obligatoires des 6^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} échelons.* »

Accompagnement inscrit dans PPCR : positions des autres syndicats :

SNUipp-FSU

« *Accompagnement individuel ou collectif: le SNUipp a porté cette demande d'aide et de conseil.* »

« *L'accompagnement proposé répond à la demande d'aide, de conseils, de soutien, dans une relation de confiance (...)* »

SE UNSA

« *Accompagnement des personnels: des attentes fortes. Si les rendez-vous de carrière ont été mis en œuvre à la rentrée 2017, l'accompagnement continu tout au long du parcours professionnel, lui, n'est toujours pas mis en place. Le SE-UNSA sera vigilant à ce que cet accompagnement favorise le développement personnel et professionnel (...)* »

Formation REP + ou accompagnement PPCR ?

Circulaire 2014-077 du 4 juin 2014 :

« *Les enseignants exerçant dans une des écoles Rep+, listées dans un arrêté ministériel, bénéficient de la libération de 18 demi-journées par année scolaire dans leur service d'enseignement pour participer aux travaux en équipe nécessaires à l'organisation de la prise en charge des besoins particuliers des élèves qui y sont scolarisés, aux actions correspondantes ainsi qu'aux relations avec les parents d'élèves et à la formation. (...) Sont particulièrement visés le travail en équipe des maîtres de l'école ou du cycle, les rencontres avec d'autres professionnels dans le premier degré (...) mais aussi des rencontres de travail entre les deux degrés, notamment dans le cadre du conseil école-collège et des rencontres avec des partenaires (...). Elles permettront également le suivi de modules de formation continue spécifiques.* »

En 2014, nulle part n'est mentionné le fait que les enseignants de REP+ devraient être suivis continuellement ou autre... les missions sur les demi-journées déchargées étant bien définies.

Or, en parallèle de la mise en place de PPCR, le Ministère a décidé de dédoubler les classes de CP, CE1... **Le vademécum de pilotage des classes dédoublées préconise l'accompagnement, désormais permis par la réglementation (PPCR), des collègues de ces classes !**

Le SNUDI-FO réaffirme qu'il n'y a aucune ambiguïté entre formation et accompagnement !

Pour le SNUDI-FO, les choses sont claires : la formation et l'accompagnement sont deux choses différentes, ce dernier comprenant chaque fois un suivi (par des conseillers pédagogiques, par des IEN, par des pairs...) et impactant les conditions de travail.

Chacun sait différencier les stages de formation continue pour lesquels ils pouvaient postuler en début d'année avant que les différents ministres les suppriment et les suivis réguliers tels que les stagiaires les vivent depuis des années.

Le SNUDI-FO s'est toujours opposé à la stagiarisation continue, refusant le suivi des personnels titulaires.

Visites de tous les collègues de CP dans la circonscription de Joué-lès-Tours : seul le SNUDI-FO s'y est opposé !

Nous avons attiré l'attention, l'an passé, sur l'émoi que suscitait la lettre de l'Inspectrice de Joué-lès-Tours chez nos collègues et qui **annonçait en effet la visite de toutes les classes de CP de la circonscription lors de l'année scolaire.**

Pour le SNUDI-FO ; **cette décision s'inscrivait dans le contexte de « management par le stress »**. Par ailleurs, **il s'agit d'une circonscription pour laquelle nous avons déjà alerté à ce sujet qui a conduit le CHSCT départemental à se positionner au printemps 2019.** Le SNUDI-FO est intervenu à plusieurs reprises pour faire échec à ce dispositif !

SNUDI-FO 37

18, rue de l'Oiselet – 37550 Saint-Avertin Tel : 06 32 39 05 38 / 06 70 30 11 58

Site Internet : <http://snudifo37.fr> Email : fo-snudi@wanadoo.fr

Bulletin d'adhésion 2021



Le SNUDI - Force Ouvrière, syndicat confédéré, libre et indépendant, organise **pour leur défense individuelle et collective**, les personnels actifs et retraités de l'enseignement primaire. Attaché à la laïcité de l'école publique, le SNUDI-FO agit, quel que soit le gouvernement pour obtenir satisfaction sur les revendications, grandes ou petites, définies par ses mandants dans les instances de l'organisation syndicale.

Sollicité de plus en plus souvent le SNUDI-FO ne tire sa force et ses moyens financiers que de ses adhérents (pas de publicité commerciale). Voilà pourquoi nous vous proposons de cotiser au SNUDI-FORCE OUVRIERE en commandant **vos timbres mensuels** (12 au total pour l'année si vous travaillez à temps plein ; pour les collègues à temps partiel et les retraités, lire ci-dessous)

Rappelons aussi que vous pouvez payer en plusieurs fois à votre convenance et que **66% du montant de la cotisation est déductible de vos impôts.**

J'ADHERE AU SNUDI-FO

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

COMMUNE :

TEL :

PORTABLE :

EMAIL PERSONNEL :

A TEMPS PARTIEL : Oui Non (Si oui, merci de préciser la quotité : _____ %)

FONCTION :

ECHELON :

ECOLE :

COMMUNE :

Je paie timbres à€ l'unité  **TOTAL :€**

- **Par prélèvements** : Je joins un RIB (ou je remplis le formulaire internet sur snudifo37.fr).
- **Par Paypal** : en vous rendant à l'adresse [Paypal.me/snudifo37](https://www.paypal.me/snudifo37).
- **Par CB** (un lien vous sera adressé pour régler de manière sécurisée).
- **Par chèque** : à l'ordre du SNUDI FO 37 – à retourner à Snudi Fo – 18 rue de l'Oiselet 37550 Saint Avertin.

ATTENTION : Vous ne pouvez choisir un nombre de prélèvements supérieur au nombre de mois restant dans l'année civile !  Nombre de prélèvements choisi (de 1 à 12) sur l'année 2021 :

Situations particulières :

- 1) Les collègues à mi-temps paient 6 timbres, ceux à 75% 9 timbres et ceux à 80% 10 timbres.
- 2) Les contractuels paient 12 timbres à 10€
- 3) Les retraités paient 12 timbres à 12€
- 4) Les A.E.S.H. paient 6 timbres à 10€

PRIX DU TIMBRE MENSUEL

Professeur des écoles	Adjoint + chargé d'école	Directeur 1 ^{er} gr. (2-4 cl.) + SEI/ASH + PEMF	Directeur 2 ^{ème} gr. (5-9 cl.)	Directeur 3 ^{ème} gr. (10 cl. et +) + CPC
Du 1 ^{er} au 5 ^{ème} échelon	12,50€	13,50€	14,50€	15,50€
6 ^{ème} et 7 ^{ème} échelon	14,50€	15,50€	16,50€	17,50€
8 ^{ème} et 9 ^{ème} échelon	16,50€	17,50€	18,50€	19,50€
10 ^{ème} échelon	17,50€	18,50€	19,50€	20,50€
11 ^{ème} échelon – HC 3 ^{ème} échelon	18,50€	19,50€	20,50€	21,50€
HC 4 ^{ème} échelon	19,50€	20,50€	21,50€	22,50€
HC 5 ^{ème} échelon	20,50€	21,50€	22,50€	23,50€
HC 6 ^{ème} échelon	21,50€	22,50€	23,50€	24,50€
HC 7 ^{ème} échelon et classe exceptionnelle	22,50€	23,50€	24,50€	25,50€

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le syndicat Snudi FO 37. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de 3 ans et sont destinées à la direction de la communication de FO. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant : fo-snudi@wanadoo.fr.